



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Cap de Gascogne



4 rue d'Espagne
40500 Saint-Sever
05.58.76.04.27

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE BORDEAUX

ETABLISSEMENT

COLLEGE CAP DE GASCOGNE

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2024-2025

Numéro de séance : 5R

Date de convocation : 11.03.2025

Présidence de : Mme Marie-Hélène BELLINGHERY

Quorum :13

Nombre des présents : 10

Nombre d'absents excusés : 11

Conseil d'Administration extraordinaire du Collège

Jeudi 13 mars 2025 à 13h00

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 novembre 2024
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 mars 2025
- Dotation Horaire Globale (D.H.G)
- Conventions
- Sortie à San-Sebastian
- Dons



- Spectacle 4èmes
- Questions diverses

Questions diverses (à transmettre 48 heures avant la tenue du CA)

Signatures

La Présidente

Marie-Hélène BELLINGHERY



Le Secrétaire

Jennifer GRIFFE





PRESENCE AU CONSEIL

Début de la séance : 13h05

CLG CAP DE GASCogne
ST SEVER – 0400038z

Année scolaire 2024-2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION - N° 4 DU 13 MARS 2025

FONCTION	NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	EXCUSE	REMPLECE PAR	Signatures
CHEF D'ETABLISSEMENT	Marie-Hélène BELLINGHERY	X			-	
CPE	Maylis ESTEFFE			X	-	
ADJOINT-GESTIONNAIRE	Emilie CERVEAU	X			-	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	Carine DAVANCENS			X	PLANA Philippe	
	Jennifer GRIFFE	X			Griffe	
	Odile LANNEGRAND	X				
	Hugo RICADAT	X			RICADAT	
	Marie SOURBIE			X	Rachid Neury	
	Laurence TARDY			X	SALOMON	
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES OUVRIERS ET DE SERVICE	Nathalie CHALAMEL					
	David LAPEYRE					
REPRESENTANTS ELUS PARENTS D'ELEVES	Nadia DEMERCASTEL					
	Virginie DIRSCHERL					
	Laurianne HIRIGOYEN					
	Nicolas HOSSARD					
	Amandine LAMBIN					
	Emmanuel RAMON					
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	ERNEST Maël	X				
	HAFIDI Safia	X				
REPRESENTANTS ELUS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	Olivier MARTINEZ					
	Monique LUBIN					
	Arnaud TAUZIN					
	Marie-Claire DUPRAT					
PERSONNALITES QUALIFIEES	André LASSERRE					
TOTAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.						
INVITES	Morgane BUISSON (Agent comptable)					



Le quorum n'étant pas atteint (11 voix délibératives) lors du CA du lundi 10 mars 2025, Mme la Principale a reconvoqué une séance extraordinaire ce jour.

10 présents.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Jennifer GRIFFE, professeure, sera secrétaire de séance.

2. PV du Conseil d'Administration du 21 novembre 2024

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	4
Pour :	6	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°18

3. PV du Conseil d'Administration du 10 mars 2025

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°28



4. Dotation horaire globale

Cf annexe 1

Mme Marie-Hélène BELLINGHERY explique qu'il y aura une classe en moins l'année scolaire prochaine.

La Dotation de 529h a été répartie en 491h poste et 38 HSA.

Les services académiques demandent 9% d'HSA.

Mme Marie-Hélène BELLINGHERY indique avoir négocié 7,50 % et finalement les services ont accepté de descendre à 7,18% d'HSA.

Les HSA permettent de la flexibilité entre les établissements.

Aucun poste n'a été perdu dans cette répartition de la DHG. En revanche en SVT, un professeur devra faire 6h dans un autre établissement et en Mathématiques, un professeur devra faire 7h certainement à Grenade.

Nous perdons 23h mais nous avons 13h en service donné.

Il est nécessaire de faire des coupes franches dans l'organisation pédagogique ce qui ne convient pas aux professeurs, qui ont souhaité déposer une motion.

Cette motion est lue par Mme Delphine SALOMON, elle a été légèrement modifiée par rapport à celle présentée lors du CA de lundi 10 mars 2025 (Cf annexe 2).

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	3	Contre :	7	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°27

5. Conventions

Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens avec le CD40 (cf annexe 3).

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°26



Avenant n°1 à la convention redevance spéciale avec le SIETOM et le CD40 (cf annexe 4).

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°25

6. Sortie à San Sébastian

Mme Delphine SALOMON présente l'organisation de la journée avec des photos à l'appui (Cf annexe 5).

Cette sortie aurait lieu lundi 12 mai 2025 pour tous les élèves de 3èmes, y compris les germanistes avec 10 accompagnateurs.

Cette sortie se faisait avant 2019.

Le matin visite du musée des sciences et chasse aux trésors des œuvres historiques et culturelles dans la ville l'après-midi.

Départ du collège à 8h00.

Pause collation fournie par les familles en arrivant.

Visite du musée de 11h à 14h (3 ateliers d'une heure en roulement par groupe d'élèves). La visite guidée du musée se ferait en espagnol (sauf pour les germanistes).

Puis pique-nique fourni par les familles.

Départ en bus pour la vieille ville pour une chasse aux trésors des œuvres historiques et culturelles avec un questionnaire créé par les professeurs d'espagnols. Les élèves devront poser des questions aux passants pour se faire guider. Un accompagnateur par groupe de 10 élèves.

Départ vers 18h pour retour au collège.

Attention les élèves devront avoir une carte nationale d'identité valide (pas d'extension de date de péremption) ou un passeport en cours de validité.

Une autorisation de sortie du territoire avec copie de la CNI du parent sera également nécessaire.

Il sera possible de solliciter des parents de la FCPE pour faire partie des accompagnateurs indique Mr Nicolas HOSSARD.

Mme Emilie CERVEAU présente une proposition de budget prévisionnel avec une part famille à 10 euros.



BUDGET PRÉVISIONNEL DE VOYAGE SCOLAIRE							
Voyage scolaire à destination de :		San Sebastian		Classe :		3ème	
Dates du voyage :		12-mai-25		Nombre d'élèves :		Environ 101 élèves	
Responsable du voyage :		Mme Labarthe		Nombre d'accompagnateurs :		10	
LES DÉPENSES				LES RESSOURCES			
Libellé	Prix / personne	Nbre pers	Prix total	Libellé	Ressource par personne	Nbre pers	Total ressources
Dépenses élèves				Subventions et dons			
Transport	15,86	101	1601,86	Etat - Europe (si échange)			0
Hébergement			0	Région/Département			0
Restauration			0	Municipalité			0
Sorties	6,82	101	688,82	Etablissement scolaire			0
Total dépenses élèves			2290,68	Amicale des élèves	6	101	606
Dépenses encadrants				Association de parents			500
Transport	15,86	10	158,6	Association Les Ramiers			
Hébergement			0	Participation des familles	10	101	1010
Restauration			0	Prise en charge encadrants			
Sorties	6,82	10	68,2	Reliquat crédit d'Etat 13ADP			401,48
Total dépenses encadrants			226,8	DGF			0
Frais de dossier				Fonds de roulement			0
Pertes éventuelles				Profits éventuels			
TOTAL entrées			2517,48	TOTAL sorties			2517,48
				Coût du voyage par élève (hors subventions en attente)			22,68
				Montant des subventions en attente (non intégrées)			
				Montant de la participation demandée aux familles			10

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°24

7. Dons

- Don de 2 300 € de l'association les Ramiers pour faire baisser la part des familles du voyage à Laruns en juin 2025 pour les élèves de 5èmes.

Ce don avait été intégré dans le budget prévisionnel du voyage voté lors du précédent CA

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°23



- Don de 500 € de la FCPE pour faire baisser la part des familles de la sortie à San Sebastian en mai 2025 pour les 3èmes.

Ce don avait été intégré dans le budget prévisionnel de la sortie présenté précédemment

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°22

- Don de 250 € de l'amicale des élèves du Cap pour participer au frais d'organisation du spectacle des 4èmes au cloître des jacobins le mardi 08 avril 2025.

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°21

- Don de 299 € de l'amicale des élèves du Cap pour payer l'abonnement annuel du CDI à un bouquet de mangas numériques accessibles par tous les élèves de l'établissement.

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs ou nuls :	0

Acte administratif n°20

8. Spectacle 4èmes

Dans le cadre d'un projet avec les élèves de 4ème, une représentation aura lieu le 08 avril 2025 au Cloître des Jacobins. Le Conseil Départemental des Landes prête le matériel son et lumière. Le Conseil d'Administration autorise l'emploi, via la plateforme GUSO, de 2 techniciens pour la gestion de ce matériel.



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Cap de Gascogne



4 rue d'Espagne
40500 Saint-Sever
05.58.76.04.27

Vote :

Présents :	10	Votants :	10	Abstention :	0
Pour :	10	Contre :	0	Blancs nuls :	ou 0

Acte administratif n°19

9. Questions diverses

Pas de questions diverses

La séance est levée à 13h30

RENTREE 2025																
Codes disciplines TRM	DISCIPLINES TRM	Etat des postes TITULAIRES définitifs			Ventilation Besoins horaires	CREATIONS / SUPPRESSIONS		Nouveau Total Postes déf	Moyens provisoires					HSA Enseignants	TOTAL DGH	
		Postes	ORS	Heures		Postes	Heures		T.P.	Décharges (ARA)	BMP	CSR	C.S.D			
L0201	LETTRES CLASSIQUES	1	18,0	18,0	21,00		0,0	18,0						18,0	3,00	21,0
			15,0	0,0			0,0									
L0202	LETTRES MODERNES	3	18,0	54,0	57,00		0,0	54,0						54,0	3,00	57,0
			15,0	0,0			0,0									
L0421	ALLEMAND		18,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
			15,0	0,0			0,0									
L0422	ANGLAIS	3	18,0	54,0	50,00		0,0	54,0	-9,00					45,0	5,00	50,0
			15,0	0,0			0,0									
L0426	ESPAGNOL	2	18,0	36,0	39,00		0,0	36,0						36,0	3,00	39,0
			15,0	0,0			0,0									
L0451	ALLEMAND LETT	1	18,0	18,0	19,00		0,0	18,0						18,0	1,00	19,0
			15,0	0,0			0,0									
L1000	HIST/GEO	3	18,0	54,0	54,00		0,0	54,0						54,0	0,00	54,0
			15,0	0,0			0,0									
L1300	MATHS	4	18,0	72,0	74,00		0,0	72,0					-7,00	65,0	9,00	74,0
			15,0	0,0			0,0									
L1400	TECHNO	1	18,0	18,0	20,00		0,0	18,0						18,0	2,00	20,0
			15,0	0,0			0,0									
L1500	PHYSIQUE / CHIMIE	1	18,0	18,0	21,00		0,0	18,0						18,0	3,00	21,0
			15,0	0,0			0,0									
L1600	SVT	2	18,0	36,0	34,00		0,0	36,0					-6,00	30,0	4,00	34,0
			15,0	0,0			0,0									
L1700	MUSIQUE		18,0	0,0	18,00		0,0	15,0						15,0	3,00	18,0
		1	15,0	15,0			0,0									
L1800	ARTS PLASTIQUES	1	18,0	18,0	18,00		0,0	18,0						18,0	0,00	18,0
			15,0	0,0			0,0									
C0071	ES1 SPE (ens ref)	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
			18,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
			15,0	0,0			0,0									
G0176	ULIS TFC	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
L1900	EPS	3	20,0	60,0	61,00		0,0	60,0						60,0	1,00	61,0
			17,0	0,0			0,0									
	NORVEGIEN		0,0	0,0	1,00		0,0	0,0						0,0	1,00	1,0
TOTAL				513,0	529,00	0,0	0,0	513,0	-9,0	0,0	0,0	0,0	-13,0	491,0	38,00	529,0

TP 9/18 DULUCQ

D.G.H. 529,00

HP 491,0

HSA 38,0 7,18%

les CE	Renseigner :	la ventilation des besoins horaires souhaitée par discipline (la colonne F) pour la rentrée 2025
		les créations ou suppressions envisagées (colonne H) pour la rentrée 2025 :
		- si création de poste : renseigner (+1) (attention sur ligne ORS 18)
		- si suppression d'un poste : renseigner (-1) (attention sur ligne ORS 18 OU 15 selon le professeur affecté par la Mesure de carte scolaire)
		Les temps partiel (colonne L) et les décharges (Colonne M) en les faisant précéder du signe - (moins) pour la rentrée 2025
		les BMP souhaités pour la rentrée 2025 (colonne N)
		les compléments de service reçu (Colonne O) : CSR
		les compléments de service donnés (Colonne P) : pour le CSD , les horaires doivent être précédés du signe moins

Conseil d'Administration du JEUDI 13 mars 2025

MOTION

Motion déposée par les représentants des personnels enseignants

Nous souhaitons vous alerter sur la situation du collège Cap de Gascogne de Saint Sever à la suite des discussions concernant la DHG 2025-2026.

529 heures nous ont été attribuées dans un premier temps, et nous avons reçu la demande d'atteindre au moins 7% d'HSA dans la ventilation.

Une première mouture a émergé de nos discussions, les BMP absorbés permettent d'équilibrer nos comptes à 529 heures, en prenant en compte tous nos projets (voir tableau 1). Néanmoins, cette mouture n'affiche que 4,73 % d'HSA.

Une seconde mouture, soumise au vote ce jour en Conseil d'Administration, qui répond à la demande d'HSA à hauteur de 7,1 %, implique 2 CSD et affecte lourdement la logique pédagogique et humaine de notre établissement.

En effet, cette mouture impliquerait :

- Un complément de service donné en Mathématiques, qui mettrait en péril le bon fonctionnement du « Choc des savoirs » tel qu'il a été organisé au collège Cap de Gascogne. Cela impliquerait des partages de divisions entre deux collègues de Mathématiques, mettrait à mal tout le travail bi-disciplinaire (français/ mathématiques) qui a été engagé depuis un an un temps de concertation conséquent, la réflexion autour d'une progression commune, de temps d'évaluation communs etc...
Nous rappelons que la mise en place du choc des savoirs au collège Cap de Gascogne répond point par point à la commande ministérielle.
- L'abandon de la mise en place de l'enseignement expérimental d'éloquence en français, à l'œuvre depuis 4 ans au collège, sur l'ensemble du niveau 3^e.
- L'abandon de dédoublement de classes en Histoire Géographie, et donc la mise à mal des activités d'aide personnalisée, des nombreux projets menés (initiation à la recherche historique, liens avec les partenaires locaux, la Médiathèque, la presse ,etc)

L'abandon et la mise à mal de la logique pédagogique interne de notre établissement nous paraît grave. Cela affectera indubitablement le climat scolaire d'un établissement marqué par des drames, vécus par un collectif très affecté bien que soudé.

Ainsi, notre demande est la suivante :

- **Dans l'idéal, nous souhaiterions que notre DHG soit abondée de 5 heures au global, ce qui nous permettrait de mener à bien tous nos projets en conservant la stabilité de notre équipe (5,62% HSA – tableau2)**
- **Dans l'impossibilité d'accéder à cette première demande, nous permettre de fonctionner avec la ventilation présentée dans le tableau 1 (équilibre de 529h avec 4,73 % HSA)**

RENTREE 2025																
Codes disciplines TRM	DISCIPLINES TRM	Etat des postes TITULAIRES définitifs			Ventilation Besoins horaires	CREATIONS / SUPPRESSIONS		Nouveau Total Postes déf	Moyens provisoires					HP	HSA Enseignants	TOTAL DGH
		Postes	ORS	Heures		Postes	Heures		T.P.	Décharges (ARA)	BMP	CSR	C.S.D			
L0201	LETTRES CLASSIQUES	1	18,0	18,0	21,00		0,0	18,0						18,0	3,00	21,0
			15,0	0,0			0,0									
L0202	LETTRES MODERNES	3	18,0	54,0	54,50		0,0	54,0						54,0	0,50	54,5
			15,0	0,0			0,0									
L0421	ALLEMAND		18,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
			15,0	0,0			0,0									
L0422	ANGLAIS	3	18,0	54,0	50,00		0,0	54,0	-9,00					45,0	5,00	50,0
			15,0	0,0			0,0									
L0426	ESPAGNOL	2	18,0	36,0	39,00		0,0	36,0						36,0	3,00	39,0
			15,0	0,0			0,0									
L0451	ALLEMAND LETT	1	18,0	18,0	19,00		0,0	18,0						18,0	1,00	19,0
			15,0	0,0			0,0									
L1000	HIST/GEO	3	18,0	54,0	56,00		0,0	54,0						54,0	2,00	56,0
			15,0	0,0			0,0									
L1300	MATHS	4	18,0	72,0	73,50		0,0	72,0						72,0	1,50	73,5
			15,0	0,0			0,0									
L1400	TECHNO	1	18,0	18,0	20,00		0,0	18,0						18,0	2,00	20,0
			15,0	0,0			0,0									
L1500	PHYSIQUE / CHIMIE	1	18,0	18,0	21,00		0,0	18,0						18,0	3,00	21,0
			15,0	0,0			0,0									
L1600	SVT	2	18,0	36,0	36,00		0,0	36,0						36,0	0,00	36,0
			15,0	0,0			0,0									
L1700	MUSIQUE		18,0	0,0	18,00		0,0	15,0						15,0	3,00	18,0
		1	15,0	15,0			0,0									
L1800	ARTS PLASTIQUES	1	18,0	18,0	18,00		0,0	18,0						18,0	0,00	18,0
			15,0	0,0			0,0									
C0071	ES1 SPE (ens ref)	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
			18,0	0,0			0,0									
			15,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
G0176	ULIS TFC	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
L1900	EPS	3	20,0	60,0	61,00		0,0	60,0						60,0	1,00	61,0
			17,0	0,0			0,0									
	NORVEGIEN		0,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
TOTAL				513,0	529,00	0,0	0,0	513,0	-9,0	0,0	0,0	0,0	0,0	504,0	25,00	529,0

TP 9/18 DULUCQ

D.G.H. 529,00

HP 504,0

HSA 25,0 4,73%

les CE	Renseigner :	la ventilation des besoins horaires souhaitée par discipline (la colonne F) pour la rentrée 2025
		les créations ou suppressions envisagées (colonne H) pour la rentrée 2025 : - si creation de poste : renseigner (+ 1) (attention sur ligne ORS 18) - si suppression d'un poste : renseigner (-1) (attention sur ligne ORS 18 OU 15 selon le professeur affecté par la Mesure de carte scolaire)
		Les temps partiel (colonne L) et les décharges (Colonne M) en les faisant précéder du signe - (moins) pour la rentrée 2025
		les BMP souhaités pour la rentrée 2025 (colonne N)
		les compléments de service reçu (Colonne O) : CSR
		les compléments de service donnés (Colonne P) : pour le CSD , les horaires doivent être précédés du signe moins

TABLEAU 2

PROJETS EXISTANTS MAINTENUS
DONT CHOC DES SAVOIRS 6ème

RENTREE 2025																
Codes disciplines TRM	DISCIPLINES TRM	Etat des postes TITULAIRES définitifs			Ventilation Besoins horaires	CREATIONS / SUPPRESSIONS		Nouveau Total Postes déf	Moyens provisoires					HP	HSA Enseignants	TOTAL DGH
		Postes	ORS	Heures		Postes	Heures		T.P.	Décharges (ARA)	BMP	CSR	C.S.D			
L0201	LETTRES CLASSIQUES	1	18,0	18,0	21,00		0,0	18,0						18,0	3,00	21,0
			15,0	0,0			0,0									
L0202	LETTRES MODERNES	3	18,0	54,0	59,00		0,0	54,0						54,0	5,00	59,0
			15,0	0,0			0,0									
L0421	ALLEMAND		18,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
			15,0	0,0			0,0									
L0422	ANGLAIS	3	18,0	54,0	50,00		0,0	54,0	-9,00					45,0	5,00	50,0
			15,0	0,0			0,0									
L0426	ESPAGNOL	2	18,0	36,0	39,00		0,0	36,0						36,0	3,00	39,0
			15,0	0,0			0,0									
L0451	ALLEMAND LETT	1	18,0	18,0	19,00		0,0	18,0						18,0	1,00	19,0
			15,0	0,0			0,0									
L1000	HIST/GEO	3	18,0	54,0	56,00		0,0	54,0						54,0	2,00	56,0
			15,0	0,0			0,0									
L1300	MATHS	4	18,0	72,0	74,00		0,0	72,0						72,0	2,00	74,0
			15,0	0,0			0,0									
L1400	TECHNO	1	18,0	18,0	20,00		0,0	18,0						18,0	2,00	20,0
			15,0	0,0			0,0									
L1500	PHYSIQUE / CHIMIE	1	18,0	18,0	21,00		0,0	18,0						18,0	3,00	21,0
			15,0	0,0			0,0									
L1600	SVT	2	18,0	36,0	36,00		0,0	36,0						36,0	0,00	36,0
			15,0	0,0			0,0									
L1700	MUSIQUE		18,0	0,0	18,00		0,0	15,0						15,0	3,00	18,0
		1	15,0	15,0			0,0									
L1800	ARTS PLASTIQUES	1	18,0	18,0	18,00		0,0	18,0						18,0	0,00	18,0
			15,0	0,0			0,0									
C0071	ES1 SPE (ens ref)	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
			18,0	0,0			0,0									
			15,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
G0176	ULIS TFC	1	21,0	21,0	21,00		0,0	21,0						21,0	0,00	21,0
L1900	EPS	3	20,0	60,0	61,00		0,0	60,0						60,0	1,00	61,0
			17,0	0,0			0,0									
	NORVEGIEN		0,0	0,0			0,0	0,0						0,0	0,00	0,0
TOTAL				513,0	534,00	0,0	0,0	513,0	-9,0	0,0	0,0	0,0	0,0	504,0	30,00	534,0

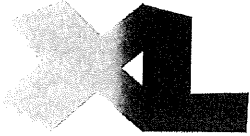
TP 9/18 DULUCQ

D.G.H. 534,00

HP 504,0

HSA 30,0 5,62%

les CE	Renseigner :	la ventilation des besoins horaires souhaitée par discipline (la colonne F) pour la rentrée 2025
		les créations ou suppressions envisagées (colonne H) pour la rentrée 2025 : - si création de poste : renseigner (+ 1) (attention sur ligne ORS 18) - si suppression d'un poste : renseigner (-1) (attention sur ligne ORS 18 OU 15 selon le professeur affecté par la Mesure de carte scolaire)
		Les temps partiel (colonne L) et les décharges (Colonne M) en les faisant précéder du signe - (moins) pour la rentrée 2025
		les BMP souhaités pour la rentrée 2025 (colonne N)
		les compléments de service recu (Colonne O) : CSR
		les compléments de service donnés (Colonne P) : pour le CSD , les horaires doivent être précédés du signe moins



Département
des Landes

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

Direction Générale Adjointe
Education, Culture, Sport

Direction de l'Éducation,
de la Jeunesse et des Sports

Réf. : IT/BH
Dossier suivi par :
Isabelle Trabelsi

Madame Marie-Hélène BELLINGHERY
Principale
Collège Cap de Gascogne
4 rue d'Espagne
40500 SAINT-SEVER

Le

12 AVR. 2024

Madame la Principale,

La convention d'Objectifs et de Moyens arrivant à échéance le 31 août 2024 et afin de permettre un temps d'échange entre les services et le groupe de travail composé de 5 principaux et 5 adjoints gestionnaires pour aboutir à la version actualisée, le Conseil départemental, lors de sa réunion dédiée à l'adoption du Budget Primitif 2024, a approuvé les termes de l'avenant N°2 à cette convention en la prorogeant d'une année supplémentaire.

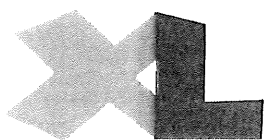
Vous trouverez, ci-joint, deux exemplaires de cet avenant que vous voudrez bien présenter à votre Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

Je vous remercie de bien vouloir me retourner un exemplaire signé par vos soins, un exemplaire restant en votre possession.

Je vous prie de croire, Madame la Principale, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental



Département
des Landes

DEJS/CO/C2024-010

AVENANT N°2

Convention d'objectifs et de moyens
entre le Département des Landes et les collèges publics landais
Années scolaires 2020-2021 à 2024-2025

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'Éducation, et particulièrement son article L421-23,
Vu l'article 145 de la Loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, dite 3DS,
Vu la Convention type d'objectifs et de moyens le Département des Landes et les Collèges Publics Landais pour les années scolaires 2020-2021 à 2023-2024, approuvée par délibération n° 7⁽¹⁾ de la Commission Permanente du 17 juillet 2020,
Vu la délibération n°I-1/1 de la Commission Permanente en date du 9 juin 2023 approuvant les termes de l'avenant n°1 à la convention type d'objectifs et de moyens.

ENTRE

Le Département des Landes, représenté par son Président en exercice, Monsieur Xavier FORTINON, agissant en cette qualité en vertu de la délibération n° I-1/1 du Conseil départemental du 29 mars 2024,

Et

Le collège de représenté par Madame/Monsieur son chef d'établissement dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration en date du

Il est rappelé ce qui suit :

Par délibération n° 7⁽¹⁾ en date du 17 juillet 2020, la Commission Permanente du Conseil départemental a approuvé les termes de la convention d'objectifs et de moyens pour les années scolaires 2020-2021 à 2023-2024.

Le présent avenant a pour objet de modifier les dispositions du titre 5, article 19 – Durée de la convention.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

L'Assemblée départementale, par délibération n°I-1/1 en date du 29 mars 2024, a décidé de proroger la convention d'objectifs et de moyens d'une année supplémentaire (2024-2025).

Aussi, l'article 19 du titre 5 de la convention-type est ainsi rédigé :

« 19. Durée

La présente convention est établie en deux exemplaires pour une durée de **cinq** années scolaires à compter de l'année scolaire 2020-2021. Elle sera renouvelable par reconduction expresse ; un bilan de son fonctionnement sera établi. Des avenants pourront être conclus notamment pour tenir compte des nouvelles dispositions législatives et réglementaires. »

Article 2 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention type d'objectifs et de moyens non visées ou modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et de plein effet.

Article 3 : Prise d'effet de l'avenant

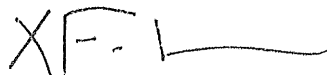
Le présent avenant prend effet à compter de la date de signature.

Fait à Mont-de-Marsan, le 29 MAR. 2024

Pour le Collège,
le chef d'Établissement

.....

Pour le Département,
le Président du Conseil
départemental,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'X' followed by a horizontal line and a small vertical stroke.

Xavier FORTINON



AVENANT N°1

Convention "Redevance spéciale"

Identité du Producteur Non Ménager (PNM)

L'établissement / la société (raison sociale) : COLLEGE CAP DE GASCOGNE

Adresse : 4 Rue d'Espagne

Code postal : |4_| |0_| |5_| |0_| |0_| Ville : SAINT-SEVER

ENTRE

Le **SIETOM de Chalosse**, dont le siège se situe 815 Route des Partenses, 40250 CAUPENNE, représenté par sa présidente Madame Christine FOURNADET, autorisée à signer la présente convention par délibération n°2023-26 en date du 24/04/2023,

ci-après dénommé « **le SIETOM de Chalosse** »,

ET

Le **collège Cap de Gascogne à SAINT-SEVER**, représenté par Madame Marie-Hélène BELLINGHERY, Principale, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration du 12/02/2024, **site de collecte**,

ci-après dénommé « **le Producteur de déchets non ménagers** » ou « **P.N.M** »

Le "**DEPARTEMENT DES LANDES**", dont le siège social est à MONT-DE-MARSAN (Landes), Hôtel du Département - 23, rue Victor Hugo, représenté par son Président, Monsieur Xavier FORTINON, dûment habilité par délibération n° I-1/1 de la Commission Permanente en date du 18/10/2024,

ci-après dénommé « **le Département** »,

Site de collecte :

L'établissement : **Collège Cap de Gascogne**

Adresse : 4 Rue d'Espagne

Code postal : |_4_|_|_0_|_|_5_|_|_0_|_|_0_| Ville : SAINT-SEVER

Téléphone : |_0_|_|_5_|_|_5_|_|_8_|_|_7_|_|_6_|_|_0_|_|_4_|_|_2_|_|_7_|

IL A ETE CONVENU, ARRETE ET ACCEPTE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

Le présent avenant à la convention de Redevance Spéciale (R.S) signée le 15/12/2023 a pour vocation de porter modification de son article 3 en termes suivants :

Type de bacs	Nombre	Fréquence collecte	Nombre de semaines d'activité
770 L	4	1 /semaine	36

Soit **110 880 L** collectés annuellement

La mise en œuvre effective du service est fixée au **01/09/2024**.

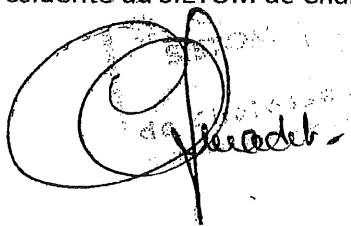
Article 2 : Convention

Les autres termes de la convention demeurent inchangés.

Fait à Mont-de-Marsan, le |__|_|_| / |__|_|_| / |__|_|_|

18 OCT. 2024

Madame Christine FOURNADET
Présidente du SIETOM de Chalosse



Le Producteur,
Madame Marie-Hélène BELLINGHERY
Principale du collège

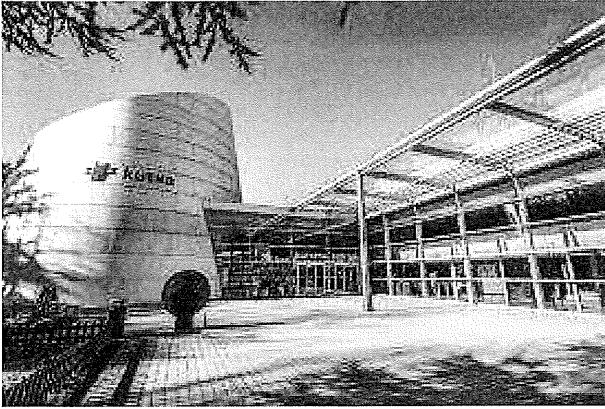
Déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales
contenues dans le règlement de Redevance Spéciale.

Signature et cachet de l'établissement

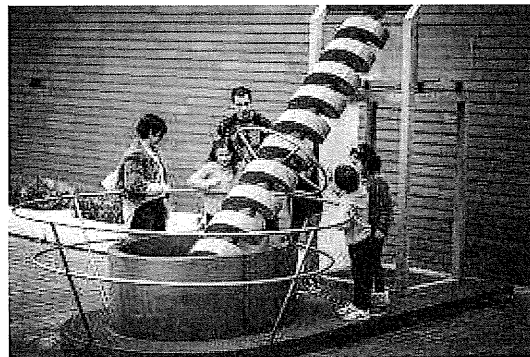
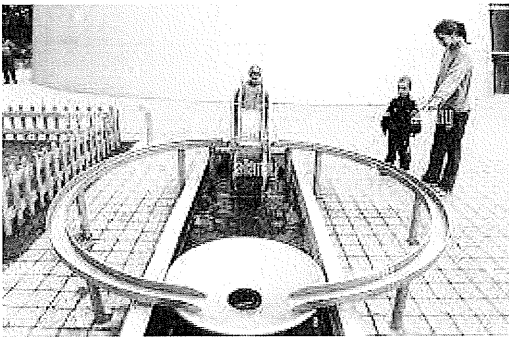
Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental des Landes

MUSEE DES SCIENCES DE SAINT SEBASTIEN

- ENTREE du musée

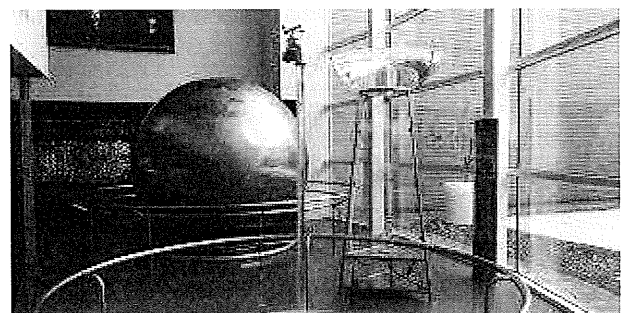
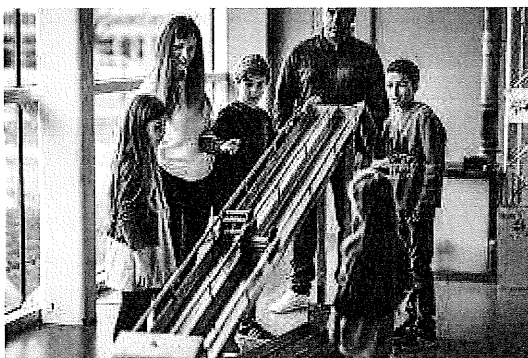


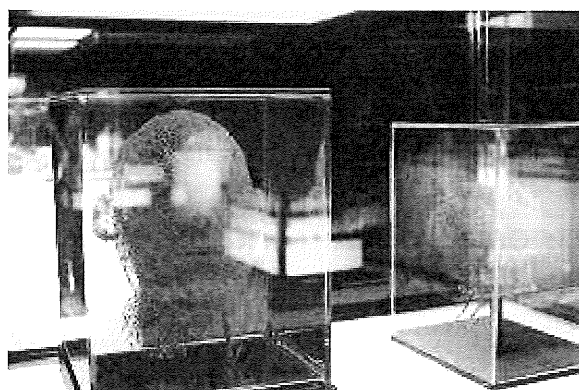
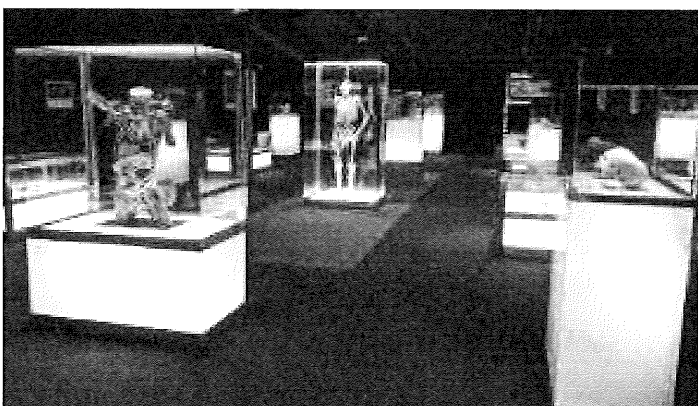
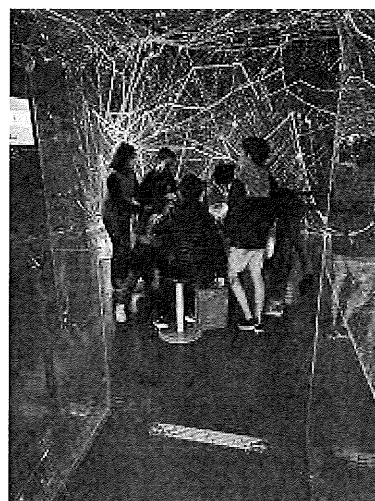
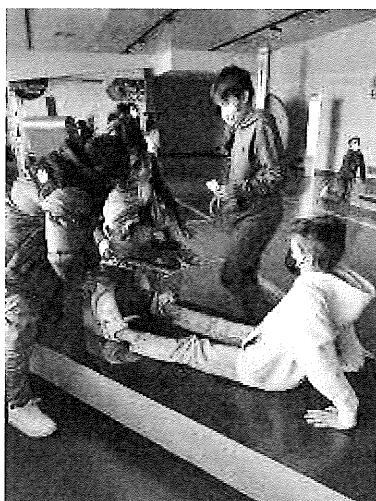
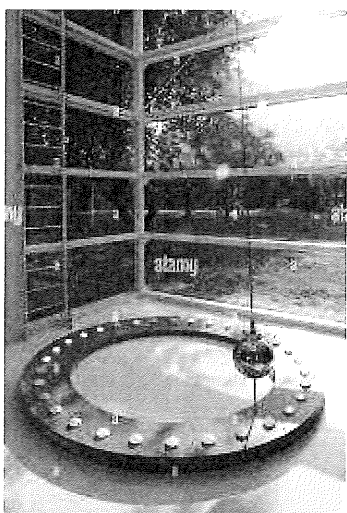
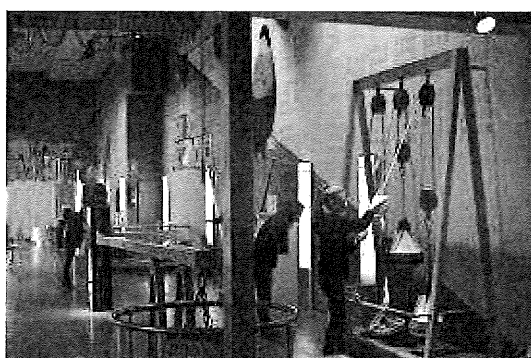
- activités extérieures



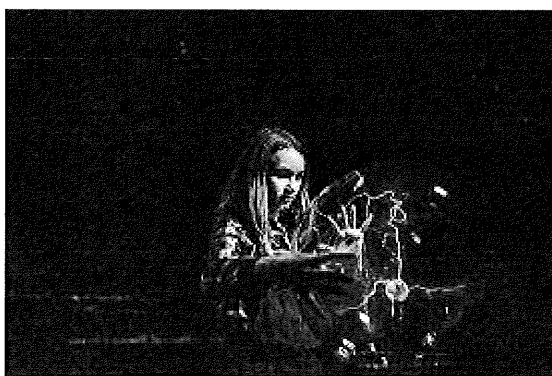
- exposition scientifique expliquée :

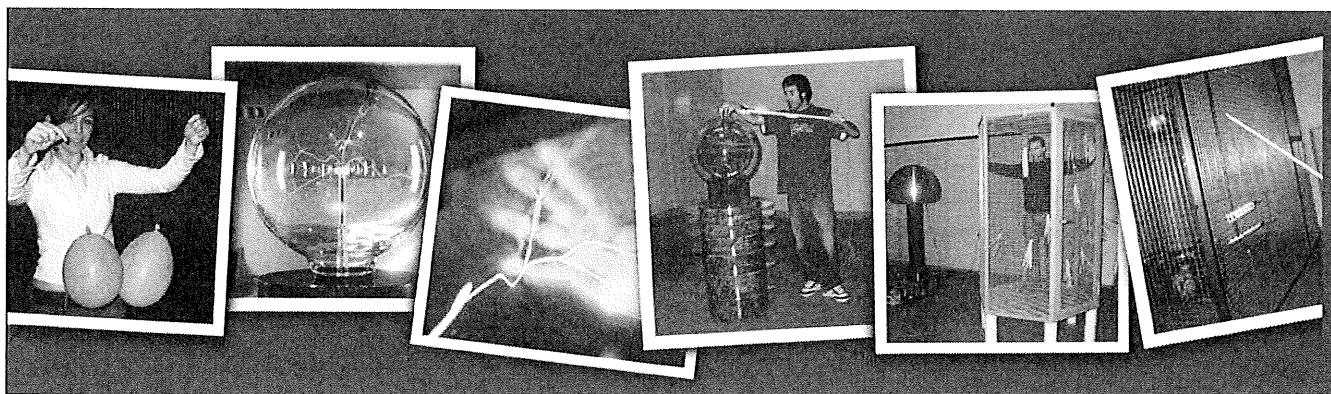
mécanique, physique, optique, biologie, chimie, numérique, espace...





• atelier électricité :





- Chasse au trésor culturelle dans la ville :



